



Association Libre Horizon  
La Petite Ferme de Maronnes  
14960 Meuvaines

Elsa Joly, Présidente  
elsa.joly@libre-horizon.com

Arromanches, le 16 octobre 2023

**Communes du canton de Courseulles-sur-Mer  
Commune de Port-en-Bessin-Huppain**

A l'attention de l'ensemble des **élus de ces  
Conseils municipaux**

Objet : Parc éolien devant les plages du Débarquement - Demande de **prise de position** entre le **statu quo** et la **fusion avec le parc de Barfleur** à 30 km plus au large.

Madame la Maire, Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Maires-adjoints,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Je vous prie de lire et diffuser ce courrier au prochain Conseil municipal, afin que vous-même et vos conseillers puissiez vous prononcer sur ce combat que Libre Horizon mène depuis 10 ans : la remise à plat du parc éolien en mer de Courseulles-Arromanches, dans la perspective de son éloignement beaucoup plus au large de nos côtes.

Nous souhaitons en effet une actualisation de la position du Conseil municipal, que nous communiquerons à nos adhérents et nos sympathisants, en particulier aux 10 000 votants de la pétition que nous avons lancée cet été<sup>1</sup> et qui a bénéficié d'un soutien local très important. Par comparaison, il y avait 9 107 voix exprimées lors du premier tour des dernières élections départementales dans le Canton de Courseulles<sup>2</sup> : nous ne doutons pas que les réponses apportées auront en un effet sur les prochaines élections municipales de 2026, un an après la fin de l'installation du parc éolien en mer de Courseulles-Arromanches, en cas de statu quo.

Ce soutien rapide et massif à notre pétition fait suite à la prise de conscience de la réalité d'un parc éolien offshore si proche des côtes : Le parc de Saint-Nazaire, à 12 km des côtes, est désormais installé depuis un an, et a donné lieu à toute sorte de réactions, dont celle de nombreux élus locaux exprimant l'amère impression d'avoir été trompés<sup>3</sup>.

Il n'est désormais plus possible d'invoquer l'ignorance, aussi la prise de position que nous attendons de vous correspondra bien à votre souhait éclairé sur cette question :

---

<sup>1</sup> Pétition lancée le 29 juillet 2023 intitulée NON aux 64 éoliennes en face des Plages du Débarquement D-Day Juno, Omaha, Utah & Gold", accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.change.org/p/non-aux-64-%C3%A9oliennes-en-face-des-plages-du-d%C3%A9barquement-d-day-juno-omaha-utah-gold>

<sup>2</sup> 20 juin 2021, Département du Calvados, canton de Courseulles-sur-mer (21 communes) : 9 409 votants, répartis en 202 votes blancs, 100 votes nuls et 9 107 votes exprimés sur l'un des quatre binômes candidats.

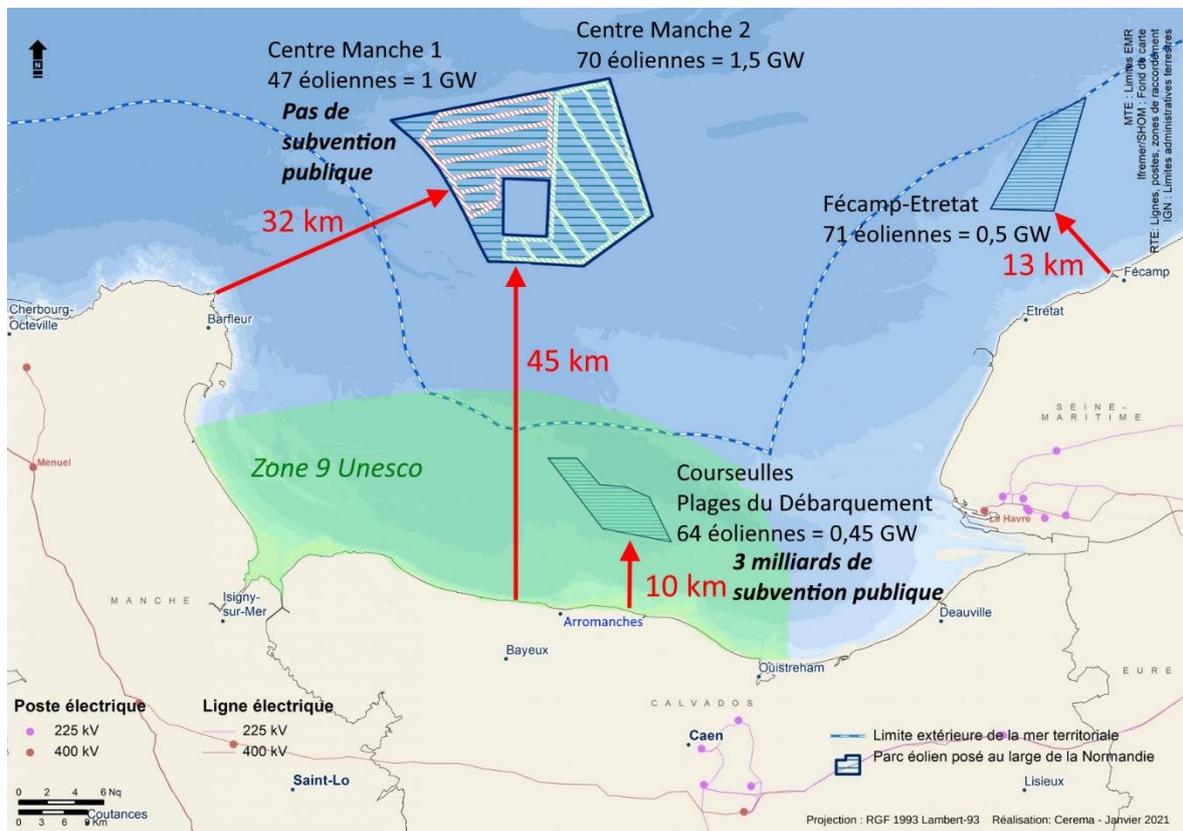
<sup>3</sup> Emission Envoyé Spécial (France 2) du 12 octobre 2023 : "On nous a trompés, on nous a menti" : à Batz-sur-Mer, les 80 éoliennes du premier parc offshore français sont bien visibles depuis la côte - Détail sur <http://www.libre-horizon.com/spip.php?article562>

- Le statu quo d'une part, qui consiste en l'installation en 2024 d'un parc éolien en mer à 10 km des côtes, au milieu de la zone 9 du projet de classement Unesco ("vestiges subaquatiques"), bénéficiant d'une subvention publique de 3 milliards d'Euros sur 20 ans<sup>4</sup>, et porté par un consortium constitué d'EDF (50%), du spécialiste canadien de transport de pétrole par oléoduc Enbridge (25%) et du fonds de pension canadien CPP-IB (25%)
- La mobilisation d'autre part, pour obtenir un moratoire sur ce projet afin de revoir les conditions financières, technologiques et géographiques d'implantation de ce projet.

Il nous semble utile de rappeler à cet effet les principaux arguments que nous mettons en avant depuis 10 ans, et dont vous pourrez mesurer le sérieux et l'approche constructive, soucieux que nous sommes des enjeux de la transition écologique auxquels est confronté notre pays.

Depuis l'origine, les pouvoirs publics et les industriels contestaient nos propositions en prétendant qu'une implantation plus au large était impossible ou économiquement impensable, malgré les exemples de nos voisins européens dont les parcs éoliens en mer se situent à plus de 50 km des côtes.

Cette année, en mars 2023, l'Etat a attribué à EDF le projet "Centre Manche 1", à 32 km des côtes, avec 47 éoliennes pour une puissance installée de 1000 MW, et sans subvention publique grâce à un tarif de rachat garanti par l'Etat de 45 Euros / MWh.



<sup>4</sup> Tarifs garantis d'achat de l'électricité produite par le parc éolien en mer de Courseulles-Arromanches de 138,7 EUR/MWh : Commission européenne - Rapport du 26 juillet 2019, page 6 (Aides d'État SA.45274 (2016/NN), SA.45275 (2016/NN), SA.45276 (2016/NN)).

[https://ec.europa.eu/competition/state\\_aid/cases1/201933/269222\\_2088484\\_174\\_2.pdf](https://ec.europa.eu/competition/state_aid/cases1/201933/269222_2088484_174_2.pdf)

Montants annuels des aides d'Etat, et budgets globaux sur toute la durée des aides : Journal officiel de l'Union européenne du 23 août 2019 :

[https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1575979126390&uri=CELEX:52019XC0823\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1575979126390&uri=CELEX:52019XC0823(01))

En effet, la prise de conscience des effets visuels des implantations trop proches des côtes, l'évolution des technologies et enfin l'abandon de la filière française initialement prévue avec Alstom et Areva, rendant inutile la subvention massive des nouveaux entrants, conduisent les nouveaux appels d'offres français à s'aligner sur les pratiques des autres pays européens : emplacement plus au large, éoliennes plus puissantes, absence de subvention publique.

Ainsi, alors que les fondations ne sont toujours pas posées, le projet de Courseulles-Arromanches, figé dans ses contraintes de 2011, fait figure de contre-exemple absolu : à 10 km des côtes, comptant 64 éoliennes pour une puissance installée de seulement 448 MW, avec une subvention publique de 3 milliards d'Euros du fait d'un tarif de rachat garanti par l'Etat atteignant 138 Euros / MWh.

Enfin, à quelques mois du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement, l'UNESCO réouvre le projet de classement des Plages du Débarquement, gelé depuis 2019. Ce projet de classement fut initié le 6 juin 2014 par le Président François Hollande, qui déclarait à Ouistreham devant les chefs d'Etat du monde entier "Cette inscription rappellera le caractère sacré de ces lieux pour les préserver à tout jamais". Précisément, nous nous mobilisons pour ne pas industrialiser le plus grand cimetière marin d'Europe en proposant d'autres solutions pour la transition écologique de notre pays.

Nous comptons sur vous, élus locaux, pour demander ce moratoire sur le parc de Courseulles-Arromanches, et examiner avec les pouvoirs publics et les industriels concernés la proposition de fusion avec le projet Centre Manche 1, quasi invisible des côtes, beaucoup moins cher et d'une emprise en mer réduite de moitié<sup>5</sup>.

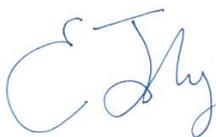
Même en mer, le sujet éolien est devenu un facteur de grande discorde dans la population. Nous pensons qu'au-delà des arguments rationnels déjà évoqués, la fusion du parc de Courseulles-Arromanches avec celui de Barfleur (Centre Manche 1) serait une très belle sortie par le haut de la situation actuelle : l'acceptation de la nouvelle zone d'implantation serait totale - élus, habitants, vacanciers, pêcheurs - du fait de la réduction de l'emprise en mer, de l'éloignement des zones de pêche côtière (les coquilles saint-jacques se pêchent à 15 km des côtes) et des impacts visuels totalement négligeables.

Surtout, la fusion de ces deux projets d'EDF dans la zone Centre Manche choisie par l'Etat permettrait la préservation des sites du Débarquement de façon définitive et redonnerait au cimetière marin de Normandie sa quiétude, sa solennité et sa vocation mémorielle intacte.

Je vous remercie de me faire part de la prise de position des membres de votre Conseil municipal, par mail à l'adresse [position-elus@libre-horizon.com](mailto:position-elus@libre-horizon.com). Nous en ferons état sur le site de Libre Horizon, qui a fait l'objet de 17 000 visites depuis le début de l'année. Nous indiquerons également les absences de réponse, qui seront assimilées à un désir de statu quo, favorable donc à l'installation prochaine des 64 éoliennes devant nos yeux.

Comptant sur votre mobilisation à nos côtés, je vous prie d'agréer l'expression de ma très respectueuse considération,

Elsa Joly, Présidente de LIBRE HORIZON



PJ : Liste des 22 communes destinataires

---

<sup>5</sup> Les 64 éoliennes de Courseulles, de 7 MW chacune, produisent deux fois moins d'électricité que les 47 éoliennes de nouvelle génération prévues pour le nouveau projet Centre Manche 1 : il suffirait de 32 éoliennes de plus au large (14 MW chacune) pour éviter le projet de Courseulles, et ainsi réduire de moitié la neutralisation des zones de pêche imposée par le projet



**Communes destinataires :**

Mairie d'Anisy

Mairie d'Arromanches-les-Bains

Mairie d'Asnelles

Mairie de Banville

Mairie de Basly

Mairie de Bazenville

Mairie de Bernières-sur-Mer

Mairie de Colomby-Anguerny

Mairie de Courseulles-sur-Mer

Mairie de Crépon

Mairie de Cresserons

Mairie de Douvres-la-Délivrande

Mairie de Graye-sur-Mer

Mairie de Langrune-sur-Mer

Mairie de Luc-sur-Mer

Mairie de Meuvaines

Mairie de Plumetot

Mairie de Saint-Aubin-sur-Mer

Mairie de Saint-Côme-de-Fresné

Mairie de Sainte-Croix-sur-Mer

Mairie de Ver-sur-Mer

Mairie de Port-en-Bessin-Huppain